

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2025

COMPTE-RENDU

Présents : David AYMAR, Jean-Louis AYMAR, Philippe CHABUT, François DANEMANS, Sylvain DELRIEU, Benoît ESPEYSSE, Jean-Marc LABORIE, Colette LABRUNIE, Marthe LAVAISIERE, Robert MALBOS, André MOLENAT, Antoine PUECH, Carole PUECH, Philippe PUECH.

Absents excusés : Sébastien COUDERC, Jérémy VAISSIERE

Représentés :

Secrétaire de Séance : Antoine PUECH

La séance débute à 20h38.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2025

Monsieur le Maire demande à chaque conseiller s'il a des commentaires à formuler sur le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 29 aout 2025. En l'absence de commentaires, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1- Construction d'une nouvelle école - Demande de subventions (DE_048_2025).

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Puycapel a décidé de lancer une opération de construction d'une nouvelle école primaire sur la parcelle AB 540 dans le bourg de Calvinet.

Ce projet permettra regrouper les deux écoles de la commune sur un seul et même site au sein d'une construction nouvelle qui proposera des locaux adaptés aux pratiques pédagogiques actuelles et améliorera les conditions d'accès et de sécurité des élèves tout en optimisant les frais de fonctionnement de l'école.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à Cantal Ingénierie et Territoires pour les phases : « Faisabilité-Programmation » (Délibération DE_2022_35 en date du 13 mai 2022) et « Concours, suivi des études et accompagnement en phase travaux » (délibération DE_2023_54 en date du 21 juillet 2023).

Par délibération n° DE_016_2024, en date du 23 février 2024, suite à l'organisation d'un concours d'Architectes, le Conseil municipal a confié la maîtrise d'œuvre au groupement BOUCHAUDY ARCHITECTES (mandataire) / LANCRENON PAYSAGE / IGETEC / CAP TERRE / SIGMA ACOUSTIQUE / NODAL,

Monsieur le Maire indique que l'estimation financière prévisionnelle de l'opération réalisée par CIT en collaboration avec le cabinet d'architecte mandataire BOUCHAUDY s'élève 2 866 674,74 € H.T.

AP JML DE PP PC AD eu RH JF JF CP DS
MA

Il présente le détail du plan de financement à l'assemblée :

DEPENSES (€ H.T.)		Recettes (€ H.T.)			
Désignation	Total	Cofinanceur	Fonds	Montant	Taux global
Travaux	2 400 000,00	ETAT	DETR 2025	798 584,00	28%
Maîtrise d'œuvre	407 328,80		2026, 2027		
Levés topographiques	1365,00	ADEME	DSIL 2026	599 334,95	21%
Etudes de sol	8350,00				
Contrôleur technique	26300,00		Fonds Chaleur 2025	170 000,00	6%
CSPS	5997,50	CONSEIL REGIONAL	Contrat Région	200 000,00	7%
Étude de ressource Géothermique	4600,00	CONSEIL DEPARTEMENTAL	Cantal Développement	199 333,74	7%
Assistance à Maîtrise d'ouvrage	12733,44	Part de la collectivité	Emprunt	899 422,05	31%
Total € H.T.	2 866 674,74	Total € H.T.		2 866 674,74	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **VALIDER** le projet et son plan de financement prévisionnel,
- **AUTORISER** monsieur le Maire à réaliser toute demandes de financement auprès des différents partenaires ainsi que toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

2- BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT - Décision modificative de crédits n°2 (DE_049_2025).

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après des budgets de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	- 2931.00	
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	2931.00	
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL :	0.00	0.00
TOTAL :	0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ce virement de crédits.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°2 telle que présentée.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

JM BIZ PP PC AD ca AM JF JF CP
AP DS MA

3- Acquisition d'un terrain de 15 a 09 ca (1 509 m²) appartenant à l'indivision GUIU – Fixation du prix – Annule et remplace la délibération n°42/2025 (DE_050_2025).

Monsieur le Maire rappelle que l'indivision Guiu a vendu pour l'euro symbolique non recouvré, une bande de terrain commençant le long de la rue des Prades, afin de faciliter l'accès à la future école et à la future MARPA.

Cette bande de terrain s'est avérée trop étroite, compte-tenu des projets en cours.

Aussi la commune est-elle entrée en relations avec Isabelle Guiu, afin d'acquérir une superficie complémentaire.

La commune souhaite faire l'acquisition d'un terrain d'une superficie de **15 ares et 09 centiares**, soit **1 509 m²**, situé Section AB 582 (division de la parcelle Section AB 580), appartenant à l'indivision GUIU.

Après discussions avec les indivisaires, le prix d'acquisition a été fixé à **10 € le mètre carré**, soit un montant total de **15 090 €**.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser cette acquisition et de permettre à Monsieur le Maire de signer les actes nécessaires à cette opération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

- **D'AUTORISER** cette acquisition,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à cette opération.

QUESTIONS DIVERSES

Syndicat des eaux du Pays de Maurs Rives de l'Olt

Jean-Marc LABORIE expose les points abordés lors de la dernière réunion concernant le transfert de compétence au syndicat d'eau et d'assainissement collectif. Le transfert de compétence sera effectif le 01 janvier 2026, ce qui laisse peu de temps.

Il ajoute qu'il faudra fixer les prochaines dates des conseils municipaux en fonction des projets de délibérations du syndicat pour respecter le calendrier.

Dépôts sauvages

Monsieur le Maire expose qu'un arrêté interdisant les dépôts de déchets sauvages sera prochainement pris et publié.

Points d'Apports Volontaires (PAV)

Marthe LAVAISIERE expose que la communauté de communes va mettre en place un point d'apport volontaire supplémentaire sur le secteur de la Barésie. Il y en aura donc deux à Mourjou, près de la salle des fêtes et à la Barésie et deux à Calvinet, près de l'atelier communal et sur le parking du cimetière. Le but de cette création est de désengorger les points d'apports volontaires existants.

Colonne d'ordures ménagères semi-enterrée

Marthe LAVAISIERE expose qu'il va être mis en place, une colonne semi-enterrée pour la collecte des ordures ménagères, budgétée par la communauté de communes, rue de la Chataigneraie. Une réflexion pour l'emplacement exacte est en cours.

JML BE PF PC AD el RH JF d CP
AP DS MA

Tables de pique-nique à proximité de la Maison de la Châtaigne

Marthe LAVAISIERE expose que les tables de pique-nique situées à proximité de la maison de la Châtaigne nécessitent d'être rénovée et précise que Monsieur MALBERT propose de le faire gratuitement à condition que le bois de châtaigner soit fourni. Après concertation entre les membres du conseil, la mairie prendra à sa charge l'achat du bois.

Prochain Conseil municipal

La date du prochain Conseil municipal sera fixée en fonction des délibérations à prendre concernant le Syndicat.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 22h00.

Handwritten signatures and initials:

- SM
- RY
- P/2
- PP
- AD
- via
- shien